## Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Grandson le 13 décembre 2018

Présidence : M. Jacques-André Helfer

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 611/18 relatif au budget de l'année 2019, ouï le rapport de sa commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide:

**Article premier** 

D'autoriser le budget de fonctionnement de la Commune pour l'année 2019 tel que proposé par la Municipalité dans son préavis n° 611/18 du 12 novembre 2018, présentant un total de charge de CHF 19'327'700 et un total de revenus de CHF 18'902'700.

Ainsi délibéré en séance du 13 décembre 2018.

Le Président :

Jacques-André Helfer

La secrétaire :

Nathalie Cattin Rich